

Mairie de SAILLAC  
19 500 SAILLAC

Envoyé en préfecture le 07/07/2022  
Reçu en préfecture le 07/07/2022  
Affiché le 07/07/2022  
ID : 019-211917901-20220706-2022\_31-DE

Department de la Corrèze

DELIBERATION n° 2022 – 31

### Séance du 06 juillet 2022

**Nombre de membres**

En exercice : 11

Présents : 11

Représentés : 0

Votants : 11

**Date de convocation :**

28/06/2022

L'an deux mille vingt deux

le six juillet à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier LAPORTE, Maire.

**Présents :** Olivier LAPORTE maire, Anne BATUT-CREMONT, Claire LABRUE, Guy CASTAGNÉ, Jean-Pierre BUISSON, Sylvain ALBERT, Natacha LARROQUE, Philippe Pierre VALETTE, Nathalie CHARRON-ESTEVEVES, Denis LOURADOUR, Justine LOBATO Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance :** Anne BATUT-CREMONT.

### OBJET : Travaux de restauration de toiture du local communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des devis reçus pour la réfection de la toiture du local communal du Coudert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\*Retient l'entreprise BM Couverture.

\*Donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux de toiture.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

A Saillac, le 06 juillet 2022.

Le Maire,

Olivier LAPORTE.



Publiée le : 07/07/2022